

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le



ID : 039-243900610-20230718-D2023_062-DE

OBJET : Marché de travaux pour la conception et la réalisation de l'aménagement du sentier pédestre Pic de l'Aigle / Belvédère des 4 lacs -RESULTATS D'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération du 20 décembre 2022 décidant de l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

Vu l'appel d'offres en procédure adaptée lancée le 17 mai 2023 pour la conception et la réalisation de l'aménagement du sentier pédestre Pic de l'Aigle / Belvédère des 4 lacs

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 3 juillet 2023,

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les résultats de cet appel d'offres et présente le choix retenu pour la Commission d'appel d'offres.

Le marché porte sur une tranche ferme et des tranches optionnelles. Seule la tranche ferme sera engagée à la notification du marché.

Des tranches optionnelles sont ensuite prévues selon les attributions budgétaires accordées au maître d'œuvre, dont réponse sera faite en février 2024 au plus tard.

L'exécution de ces tranches optionnelles est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur.

Le marché donnera lieu à :

- une première tranche ferme de maîtrise d'œuvre : valorisation et aménagement du sentier pédestre Pic de l'Aigle / Belvédère des 4 lacs.

Montant indicatif : 16 000 € HT.

- une deuxième tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation des sentiers de randonnée

Montant indicatif : 65000€ HT

- une troisième tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation des sentiers de randonnée

Montant indicatif : 35000€ HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la Commission d'appel d'offres,

DECIDE de retenir, pour l'opération susvisée, l'entreprise suivante :

Descriptif	Entreprise Retenue	Coût de l'opération TTC
Tranche ferme : valorisation et aménagement du sentier pédestre Pic de l'Aigle / Belvédère des 4 lacs.	Jura Aménagement Guinchard Damien ZA Pont de la Chaux 39150 Pont de la Chaux	15 990 HT €
Tranche opt 1 : pour l'aménagement et la sécurisation des sentiers de randonnée	Jura Aménagement Guinchard Damien ZA Pont de la Chaux 39150 Pont de la Chaux	50 170 HT €
Tranche opt 2 : pour l'aménagement et la sécurisation des sentiers de randonnée	Jura Aménagement Guinchard Damien ZA Pont de la Chaux 39150 Pont de la Chaux	38 400 HT €
Total		104 560€ HT

AUTORISE la Présidente à signer les marchés de travaux relevant de la procédure d'appel d'offres, avec l'entreprises choisie par la Commission d'Appel d'Offres toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

► **dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_062-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CAMPAGNE HIVER 2023/2024

Madame la Président explique à l'assemblée que le CDT (Comité Départemental du Tourisme) propose pour l'hiver 2023/2024 de mener les actions suivantes :

- 1) Réalisation d'une action phare sur le marché de proximité : Rhône Alpes (Campagne d'affichage avec JC Decaux),
- 2) Réalisation d'une campagne digitale (Facebook),
- 3) Dispositif complété par un plan de communication Média (Radio, magazine, encarts presse)

Pour réaliser ce projet, il convient de signer une convention de partenariat avec le CDT et de participer financièrement à hauteur de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce projet,
- **DECIDE** de participer financièrement à ce projet à hauteur de 1000 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut un vice-Président à signer la convention de partenariat avec le CDT ou tout autre document relatif à ce projet,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_066-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC

RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_071-DE



OBJET : Approbation du soutien et plan de financement du Commissariat de Massif du Jura pour l'opération d'aménagement et de sécurisation du site classé Pic de l'aigle sur la commune de Chaux du Dombief dans le cadre de la labellisation démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes La Grandvallière aménage, valorise et promeut le pic de l'aigle et le belvédère des 4 lacs.

Les communautés de communes La Grandvallière, Terre d'Emeraude Communauté et Champagnole Nozeroy Jura sont engagées dans la démarche Opération Grand site depuis septembre 2017 « Vallée du Hérisson – Plateau des 7 lacs »

En 2021 et 2022, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et la Région Bourgogne Franche-Comté ont fait preuve d'intérêt pour une labellisation rapide.

Ayant la compétence tourisme, la collectivité participe également à la création et l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire concernant le projet Opération Grand Site de France.

Aussi, notre collectivité s'engage dans des travaux de sécurisation et d'amélioration de l'accueil respectant

- le plan de gestion du site classé élaboré en 2022
- la démarche OGS et les installations réalisées sur le périmètre OGS
- les démarches administratives à effectuer auprès de la DREAL pour intervention en site classé

Des besoins d'aménagements ont été identifiés notamment des problèmes de sécurisation, de signalétique pour limiter les risques accident et mieux accueillir les visiteurs.

Lors de réunions dans le cadre de l'opération Grand site, il a été préconisé par la Direction Régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de réfléchir à un projet global d'aménagement en lien avec les exigences règlementaires du site classé selon nos capacités et enjeux.

Il est donc proposé de réfléchir à des aménagements prévisionnels dans le cadre d'une enveloppe maximum de 100 000€ TTC.

Madame la Présidente explique que ce projet peut bénéficier de financements publics :

- Commissariat à l'aménagement du massif du Jura dans le cadre de la convention interrégionale de massif (FNADT), uniquement sur le second axe correspondant aux stations d'interprétation et aux aménagements de découverte
- Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel LEADER Franche-Comté sur l'ensemble du projet
- Conseil régional de Bourgogne Franche comté
- DETR.

La collectivité a ainsi déposé plusieurs dossiers de subvention pour solliciter du Leader et de la DETR. Dans le cadre de l'étude de notre dossier par la commission DETR, le Commissariat de Massif du Jura a été sollicité par les services de l'Etat pour participer uniquement au financement des aménagements prévus sur le Pic de l'aigle.

**à la convention d'une subvention FNADT (Investissement)
Convention Interrégionale de Massif du Jura
Défi n° 1 -Axe 3**

Programme 0112 (Aménagement du Territoire)

Bénéficiaire :

Communauté de Communes La Grandvallière

Intitulé de l'opération :

Aménagement du Pic de l'Aigle

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES			
Investissements Postes à détailler	Colonne A : Coût prévu éligible à subvention	Colonne B : Coût prévu non éligible	Financements (à détailler)	Montants prévus	%	
Sécurisation Pic de l'aigle	62 280.00€		subvention Etat CMJ	40 000.00€	64.23	34.27
Sécurisation 4 lacs		53 180.00€	subvention Europe	24 000.00€		20.56
Point d'accueil et stationnement (tables)		1 273.28€	subvention DETR	16 000.00€		13.70
			total subvention	80 000.00€		68.53
			autofinancement	36 733.28€		31.47
S/TOTAL	62 280.00€	54 453.28€				100
TOTAL (Colonnes A+B)	116 733.28 € HT		TOTAL	116 733.28€		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

COMPLETE la délibération du 20 décembre 2022 demandant des subventions à divers financeurs,

ACCEPTE l'attribution de la subvention du Commissariat de Massif du Jura

APPROUVE le projet et le plan de financement

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_071-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_067-DE



OBJET : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire

Madame la Présidente

rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes, a recouru en juin 2022 à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros.

Propose de renouveler pour 2023, cette ligne de trésorerie et d'accepter l'offre de financement et la proposition de contrat de La Banque Populaire dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000.00 EUR
Durée maximum	12 mois
Index	Euribor 3 mois 3,572% (à titre indicatif au 16/06/2023) Dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'Intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour les besoins de la présente convention pour cette période d'Intérêts sera réputé égal à zéro.
Marge	1.000%
Taux effectif globale	4.572%
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Lors de chaque tirage, l'emprunteur précisera les caractéristiques propres au tirage : - montant (minimum 15 000 €) - date souhaitée de mise à disposition des fonds. La mobilisation de la trésorerie est effectuée par tirages successifs au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués. Chaque remboursement permet la reconstitution d'un droit de tirage d'un montant identique.

Date d'effet du contrat	le 20 Juin 2023
Garantie	Néant
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à BPBFC à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement au profit du Comptable Public.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la BPBFC
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts prend effet le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts prend fin le jour de l'encaissement effectif des fonds par la BPBFC.
Modalités de décomptes des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil sur la base de l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont capitalisés chaque trimestre et viennent s'ajouter au solde existant
Soit : pour une utilisation en totalité sur 12 mois d'utilisation	2 286.00€ par trimestre
Commission d'engagement	Montant : 0,200 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 euros, payable en une seule fois à la mise en place

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L UNANIMITE AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter l'offre de financement et la proposition de contrat de prêt de la Banque Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, donc les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Financement des besoins de trésorerie/ Ligne de Trésorerie

Montant du capital emprunté : 200 000€

Durée : 12 mois

Taux : 4.572% (variable) :

Montant total des Intérêts : 2 286.00€ par trimestre

Montant des frais de dossier : Montant : 0,200 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 euros, payable en une seule fois à la mise en place

Périodicité retenue : trimestrielle

AUTORISE la présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec La Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_067-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC

RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT avec ARCADE - Guides Touristiques

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire la convention de partenariat de la Communauté de Communes du Haut-Jura Arcade pour la conception d'un guide touristique.

Jusqu'à présent, le guide touristique était conçu par Stéphane Flutet, graphiste indépendant. Les services d'Arcade peuvent assurer la conception graphique. Pour entériner ce projet, il est nécessaire de signer une convention de partenariat.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de conception, d'organisation et de mise en page du « Guide Touristique – Année 2024 », commun aux deux Offices de tourisme.

Il est convenu que la réalisation dudit guide soit faite par les seuls services internes de Haut-Jura Arcade Communauté.

Le contenu de la prestation attendue est le suivant :

- La conception du « Guide Touristique – Année 2024 », dans le respect d'une architecture définie par les deux Offices de tourisme ;
- La création graphique de l'ensemble, en accord avec les chartes graphiques desdits offices ;
- La mise en page du guide touristique d'après les éléments mis à disposition par les parties comme :
 - o Des photographies
 - o Des textes explicatifs
 - o Des informations relatives aux données des partenaires de chaque office de tourisme

La Communauté de communes La Grandvallière devra financer la moitié du coût de l'ingénierie soit 1320€

- Un avenant, que les parties s'engage à signer, sera passé, le cas échéant, pour réévaluer le montant mentionné au sein du présent article s'il apparaît à Haut-Jura Arcade Communauté que l'estimation d'origine est fortement dépassée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de partenariat
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_065-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_070-DE



OBJET : Proposition de prix de vente du local commercial situé au 29 rue des Saillards à Chaux du Dombief

La Présidente

RAPPELLE que qu'en mars dernier, les locataires du local commercial situé au 29 rue des Saillards à Chaux du Dombief ont cessé leur activité. Il avait été convenu de remettre à la vente ce local. Le local a fait l'objet d'une estimation de la part du Service France Domaine d'un montant de 73 000€ hors taxes et hors droits, assorties d'une marge de négociation de 10%. France Domaine rappelle que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Vu l'évaluation du service France Domaine, et le marché actuel de l'immobilier, une nouvelle estimation par une agence immobilière locale a été faite.

L'estimation faite permet de fixer le prix à 90 000€ net vendeur et hors taxes.

Considérant que l'immeuble appartient au domaine privé intercommunal

Vu l'évaluation du service France Domaine et l'estimation de l'agence immobilière

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la vente, en l'état, du bien situé 29 rue des Saillards à Chaux du Dombief (parcelle ZE 94 de 274m²), mitoyen des deux côtés et agrémenté d'un jardinet à l'arrière, comprenant :

Au rez de chaussée : un local commercial à usage de dépôt de pain comprenant un magasin avec vitrine, toilettes, un ancien fournil, un atelier de fabrication, une ancienne cuisine, un dépôt (garage) et une cave ;

A l'étage : un appartement comprenant 3 chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle d'eau et toilettes ;

Combles aménageables.

AUTORISE la présidente à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à une vente de gré à gré, dite amiable, de ce bien immobilier dans les conditions prévues au CGCT,

FIXE le prix auquel il sera mis en vente à 90 000 euros net vendeur et hors taxe, sans conditions suspensives autres que légales,

AUTORISE la présidente à contracter un mandat de vente auprès de l'agence immobilière franco-suisse.

AUTORISE la présidente à signer tout document relatif à cette cession et notamment un compromis et l'acte authentique de vente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_070-DE



La Présidente

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_064-DE



**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR
MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIE
ARTICLE 332-24 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

La Présidente expose qu'il est nécessaire de prévoir un renfort en communication (interne et externe) dans la collectivité afin de mettre en œuvre des actions de communication, développer la création, assurer la qualité et l'harmonie des formes et des contenus de communication en cohérence avec la stratégie de communication de la collectivité.
Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, la Présidente propose de créer, à compter du 01 Septembre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI, en application de l'application l'article L.332-10 du code général de la fonction publique.

Madame la Présidente précise qu'un cofinancement est possible avec l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) à hauteur de 15 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE RECRUTER** un contrat de projet sur le grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de développement de la communication interne et externe, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 01 Septembre 2023 pour une durée de 1 an.
- **DE CRÉER** le poste correspondant
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires)
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut un vice-président à signer tous documents relatifs à ce recrutement

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_064-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

OBJET : Attribution d'une subvention à Bertrand BAUDURET, le Champ des 6 reines pour l'accueil de l'Altertour

Mme la présidente,

INFORME que Monsieur Bertrand BAUDURET, du champ des six reines sollicite la communauté de communes pour une subvention de 200€.

Monsieur Bertrand BAUDURET accueil du 1^{er} au 3 août l'édition 2023 de l'Alter tour.

L'Alter Tour est une manifestation qui se déroule du 10 juillet au 19 août, de Montluçon (03) à Besançon (25). C'est environ 400 cyclistes qui traversent la France pendant 6 semaines à la rencontre d'initiatives solidaires et écologiques.

Cette année l'édition fait une étape à la Chaumusse, Le maraicher Bertrand BAUDURET, du champ des 6 reines accueille le collectif pendant 3 jours. Une journée ouverte au public et aux associations locales est organisée.

Dans le cadre de cette initiative, c'est plusieurs associations du Grandvaux qui se mobilisent pour proposer des ateliers, des tables rondes.

Monsieur Bertrand BAUDURET, chef de file de cette organisation sollicite la communauté de communes pour une subvention de 200€

Sur avis du bureau des maires, il est proposé au conseil communautaire d'accepter cette sollicitation et d'attribuer une subvention à hauteur de 200€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 1 abstention

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € à Bertrand BAUDURET, le Champ des 6 reines.

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

La Présidente

Françoise Vespa



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_069-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

OBJET : Attribution d'une subvention au CIS des pompiers de Saint Laurent-en-Grandvaux

Mme la présidente,

INFORME que le CIS de Saint-Laurent en Grandvaux sollicite la communauté de communes pour une subvention de 500€.

La communauté de communes a été sollicités par le CIS de Saint-Laurent pour une participation au vin d'honneur qui a été servi dans la cour de la caserne à lors de la cérémonie de passation de commandement le samedi 1er juillet à midi.

Le CIS demande une subvention et un soutien de la part de la communauté de communes.

Sur avis du bureau des maires, il est proposé au conseil communautaire d'accepter cette sollicitation et d'attribuer une subvention à hauteur de 500€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € au **CIS des pompiers de Saint Laurent-en-Grandvaux**

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_068-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 18 Juillet, à 20h30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 06/07/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CLERC Raphaël, COTTER Marie-Angélique, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : DEVINES Elodie, RICHARD Jean

Absents : PIRON Hervé

Ont donné pouvoir : DEVINES Elodie à Raphaël CLERC
RICHARD Jean à Patricia MICHELLI

Secrétaire de séance : Raphaël CLERC

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_063-DE



OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant le bon fonctionnement du service administratif de la Communauté de Communes La Grandvallière et de l'Ecole de Musique Intercommunale du Grandvaux,

Vu la démission d'un agent au service comptabilité et la démission d'un agent au secrétariat de l'Ecole de Musique Intercommunale du Grandvaux,

Vu le recrutement effectué,

Madame la Présidente propose

à compter du **16 Août 2023**, de :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures
- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 8.50 heures

à compter du **01 Septembre 2023**, de :

- De Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35 heures

Considérant le bon fonctionnement du service culturel de l'Ecole de Musique Intercommunale de la Communauté de Communes La Grandvallière,

Madame la Présidente propose à compter du **01 Septembre 2023**, de :

- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 0.50 heure
- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 6.75 heures
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 5.75 heures

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tableau ci-dessous :

CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	28 heures	Hôtesse d'accueil Office De Tourisme	Titulaire
			35 heures	Secrétariat – Ressources Humaines	Titulaire
			28 heures	Secrétariat Comptabilité Ecole de Musique	Titulaire

Adjoint administratif	C	2	35 heures	Hôtesse d'accueil Office de tourisme	Titulaire
			24 heures	Hôtesse d'accueil Office de tourisme	Titulaire
Attaché territorial	A	1	35 heures	Responsable développement territorial, administratif et financier	CDD 332-8-3
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	8	10.33 heures	Professeur de guitare	CDD
			10.00 heures	Professeur de Chant actuel	CDD
			3.50 heures	Professeur de violoncelle	CDD
			4.00 heures	Professeur de violon	CDD
			5.75 heures	Professeur de yoga, arts plastiques	CDD
			10.00 heures	Professeur piano, orgue, clavecin	CDD
			1.50 heures	Professeur de cor	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	5	5.75 heures	Professeur de trompette	CDD
			1.00 heure	Professeur de trombone	CDD
			6.00 heures	Dumiste	CDI
			5.00 heures	Professeur de flûte	Titulaire
			14 heures	Professeur de hautbois/FM	Titulaire
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2	3 heures	Professeur de saxophone	Titulaire
			20 heures	Professeur de percussion	Titulaire
Professeur d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2	9 heures	Professeur de clarinette	Titulaire
			3.50 heures	Professeur d'accordéon	Titulaire
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1		Professeur de tuba /directeur	CDI
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique		1	29.50 heures	Agent d'entretien	CDD

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20230718-D2023_063-DE

